

**Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées  
de Hochfelden et environs  
Réunion du comité directeur du 29 mars 2016  
PROCES VERBAL**

L'an deux mil seize, le vingt neuf mars, le comité directeur du syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des eaux usées de Hochfelden et environs, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la station de traitement des eaux usées de Schwindratzheim sous la présidence de Georges BECK, président.

Présents :

Messieurs Jean-Marc Ertz et Jean-Georges Berst (commune de Bosselshausen), Madame Véronique Winckel et Monsieur Jean-François Vogler (commune de Bossendorf), Monsieur Albert Kern (commune de Geiswiller), Monsieur Yves Gillig (commune de Gingsheim), Monsieur Adrien Drulang (vice-président du S.I.C.T.E.U et Monsieur Philippe Ulrich (commune de Hochfelden), Madame Marie-Claire Burger (commune de Hohfrankenheim), Messieurs Francy Jacob et Sébastien Baumert (commune de Issenhausen), Monsieur Jean-Michel Baltzer (commune de Kirrwiller), Messieurs Daniel Lengenfelder et Benoît Jouffroy (commune de Lixhausen), Messieurs Robert Gerber et Gérard Steinmetz-Bornert (commune de Mutzenhouse), Messieurs Pascal Rollet et Monsieur Christophe Lutz (commune de Schaffhouse sur Zorn), Messieurs Michel Ettlinger et Valentin Gebhardt (commune de Schwindratzheim), Monsieur Matthieu Schehrer (commune de Waltenheim sur Zorn), Messieurs René Hatt et Pierre Knab (commune de Wickersheim/Wilshausen), Monsieur Francis Guenin (commune de Zoebersdorf).

Absents excusés:

Monsieur Eric Siefert (commune de Gingsheim),  
Monsieur Pascal Rague (commune de Hohfrankenheim qui donne procuration à Madame Marie-Claire Burger,  
Madame Marie-Claude Roth (commune de Kirrwiller),  
Monsieur Mathieu Wolff (commune de Waltenheim sur Zorn) qui donne procuration à Monsieur Matthieu Schehrer,  
Monsieur Werner Dudt (commune de Zoebersdorf)

*Monsieur le Président Georges Beck souhaite la bienvenue aux délégués et les remercie pour leur présence. Il rappelle que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulée le 15 mars dernier. Le budget qui sera présenté ce soir est conforme aux orientations présentées. L'objectif consiste à terminer le programme pluriannuel. Ce programme a pris du retard en raison des difficultés rencontrées à Hohfrankenheim rue des Vergers. L'achèvement de ce programme permettra d'obtenir le versement du solde des subventions de l'Agence de l'Eau*

*Le Président aborde ensuite l'ordre du jour.*

**Point n° 1 de l'ordre du jour : approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2016**

**Décision**

Le comité directeur sur proposition du Président,

Par 27 voix pour,

Adopte le procès-verbal de la séance du comité directeur du 15 mars 2016

**Point n° 2 de l'ordre du jour : effacement d'une dette**

Par courrier en date du 26 novembre 2015, le comptable du trésor a transmis au Président du S.I.C.T.E.U. copie d'une ordonnance d'homologation du rétablissement personnel sans liquidation judiciaire concernant Monsieur Jean-Philippe Jumeau. Cette décision fait suite à une mesure recommandée par la

commission de surendettement rendu le 30 juin 2015 qui a constaté que l'intéressé en question se trouvait dans une situation irrémédiablement compromise caractérisée par l'impossibilité manifeste d'honorer ses créances.

Le juge a par ailleurs constaté que l'intéressé ne possédait que des meubles nécessaires à la vie courante et des biens dépourvus de valeur marchande, dont les frais de vente seraient disproportionnés au regard de leur valeur vénale.

Le S.I.C.T.E.U. est concerné par cette décision du fait que l'intéressé est redevable de redevances d'assainissement pour un montant total de 286,44 € qui se répartit comme suit :

- Rôle assainissement 2012 : 87,84 €
- Rôle assainissement 2013 : 149,48 €
- Rôle assainissement 2014 : 49,12 €

A l'appui de l'ordonnance du juge et afin de constater l'effacement de la dette, le comptable du Trésor demande au Président du S.I.C.T.E.U. d'émettre un mandat d'un montant 286,44 € à l'article 6542 « créances éteintes ». Cet article est doté de crédits suffisants.

A cet effet, il est proposé au comité directeur d'entériner l'effacement de la dette d'un montant de 286,44 € de Monsieur Jean-Philippe Jumeau

### **Décision**

Le comité directeur sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Vu l'ordonnance homologuant la procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire concernant Monsieur Jean-Philippe Jumeau,

Considérant que l'article 6542 est doté de crédits suffisants,

Par 27 voix pour,

Entérine l'effacement de la dette d'un montant de 286,44 € concernant des redevances d'assainissement couvrant les exercices 2012, 2013 et 2014 du redevable Monsieur Jean-Philippe Jumeau,

Charge le Président d'émettre un mandat correspondant au montant de la dette susvisée et de l'ensemble des formalités liées à l'exécution de la présente décision.

### **Point n° 3 de l'ordre du jour : Instauration d'une ligne de trésorerie**

Quelques rappels :

Par délibération du 4 mars 2008, le comité directeur avait autorisé le Président à ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 150 000 € sur une période maximum de 12 mois à savoir du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009. Cette ligne avait donné lieu au versement d'intérêts d'un montant de 2 453,02 €

Par délibération du 17 février 2009, le comité directeur a autorisé l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 150 000 € sur une période de 12 mois à savoir du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010. Le montant maximum de cette ligne de trésorerie avait été porté à 300 000 € par délibération du 27 octobre 2009. Cette ligne de trésorerie avait été mobilisée du 19 octobre 2009 au 18 janvier 2010 et donné lieu au paiement d'intérêts et de commissions d'engagement d'un montant de 786,89 €

Par délibération en date du 2 mars 2010, le comité directeur a autorisé l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 300 000 € sur une période de 12 mois à savoir du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011. A ce titre des crédits avaient été mobilisés du 27 août au 30 novembre. Le montant maximum du décaissement s'était élevé à 187 000 € et avait donné lieu au paiement de frais d'un montant total de 564,02 € soit 300 € au titre de la commission d'engagement et 264,02 € au titre des intérêts.

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> mars 2011, le comité directeur avait autorisé le renouvellement de la ligne de trésorerie tout en portant le montant maximum du décaissement de 300 000 € à 500 000 €. Ce renouvellement avait été autorisé pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012. Le montant maximum du décaissement en 2012 avait atteint 467 600 €. Le montant total des intérêts réglés au titre de la ligne de trésorerie s'est élevé à 1 258,70 € dont 500 € pour la commission d'engagement.

Par délibération en date du 21 février 2012, le comité directeur a décidé d'autoriser l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 €. Le montant des crédits débloqués au 6 février 2012 s'élevait à 207 600 €. Ces crédits avaient été remboursés totalement le 15 mars 2012. Aucun déblocage n'avait par la suite été opéré jusqu'au 28 décembre 2012 date à laquelle un tirage d'un montant de 181 300 € a dû être effectué dans l'attente de l'encaissement du coût de travaux mis en recouvrement. Le montant des intérêts acquittés en 2012 s'élève à 2 353,99 € hors commission d'engagement d'un montant de 600 €.

En date du 15 février 2013, le comité directeur a autorisé l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 €. En 2013, aucun déblocage n'a été opéré. Néanmoins selon les dispositions du contrat le S.I.C.T.E.U. a été amené à régler des frais pour non utilisation de la ligne de trésorerie d'un montant de 1 316,05 €.

En date du 4 mars 2014, le comité directeur a autorisé l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 500 000 €. Aucun déblocage n'a été effectué néanmoins, le SICTEU a été amené à verser des frais pour non utilisation de la ligne de trésorerie d'un montant de 944,42 € ainsi qu'un montant de 1 000 € au titre d'une commission d'engagement.

Enfin, par délibération en date du 24 mars 2015, le comité directeur a une nouvelle fois décidé l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 500 000 € dont le terme est fixé au 31 mars 2016. En 2015, des crédits ont été débloqués de cette ligne de trésorerie. Le montant maximum du décaissement a été atteint en juin 2015 pour un montant de 252 700 €. La ligne de trésorerie a été intégralement remboursée courant février 2016.

Le montant des intérêts acquittés s'est élevé à la somme de 2 084,94 €.

Récapitulation :

Exercices	Intérêts versés
2008	2 453,02
2009	786,89
2010	264,02
2011	758,70
2012	2 353,99
2013	1 316,05
2014	944,42
2015	2 084,94

Ce mode de financement est extrêmement souple (aucune contrainte en matière de déblocage et de remboursement) et permet d'ajuster au mieux les besoins en matière de financement et donc d'optimiser les frais financiers. A noter qu'en début d'exercice, le taux d'intérêt appliqué à ce mode de financement s'élevait à 1,86%.

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire a été retenu le principe de clôturer les travaux du programme pluriannuel, dont notamment les travaux rue des Vergers à Hohfrankenheim.

Le montant total des travaux engagés s'élève à 314 000 € et les opérations nouvelles prévues ou à confirmer à la somme de 101 641 €. Le S.I.C.T.E.U. est en mesure d'autofinancer ces travaux.

Néanmoins, des besoins de financement seront possibles du fait du décalage entre la date d'achèvement des travaux et la date de versement du solde des subventions. A noter également que les redevances d'assainissement sont versées au S.I.C.T.E.U. à raison de deux échéances annuelles.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé d'autoriser le renouvellement d'une ligne de trésorerie ramenée à un montant de 150 000 € au lieu de 500 000 € en 2015, et de laisser le soin au Président d'en

négocier les conditions avec les banques et de décider de la date d'ouverture de la ligne selon les besoins en matière de financement.

### **Débat**

Le Président rappelle que l'objectif 2016 consiste à terminer le programme pluriannuel en cours. Le montant des investissements est donc plus faible que les années antérieures et s'élève à 758 260 € alors qu'il était de 1 600 000 € en 2015.

En 2015 le S.I.C.T.E.U. n'a pas eu recours à l'emprunt pour le financement des travaux mais uniquement au déblocage de la ligne de trésorerie. Cette ligne de trésorerie a été intégralement remboursée en fin d'exercice. La situation est donc parfaitement consolidée à ce jour.

Compte tenu du niveau plus faible des projets d'investissement en 2016, il propose de limiter le montant de la ligne de trésorerie à 150 000 €

### **Décision**

Le comité directeur

Après en avoir délibéré,

sur proposition du rapporteur :

par 27 voix pour,

autorise le Président :

à ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 €

à définir la date d'ouverture de cette ligne de trésorerie en fonction des éventuels besoins de financement, le terme de la ligne de trésorerie étant fixé au 31 mars 2017.

A négocier les conditions financières avec les établissements bancaires,

à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents en vue de l'exécution de la présente décision.

Point n° 4 de l'ordre du jour : contributions des communes au titre des eaux pluviales exercice 2016

### **Point n° 4 de l'ordre du jour : contributions des communes au titre des eaux pluviales – exercice 2016**

Par délibérations des 24 mars 2004, 1<sup>er</sup> mars 2005, 14 mars 2006, 13 mars 2007, 4 mars 2008, 17 février 2009, 2 mars 2010, 1<sup>er</sup> mars 2011, 21 février 2012, 15 février 2013 et du 4 mars 2014, le comité directeur a voté des contributions au titre des eaux pluviales.

Pour la détermination du montant de base à répartir entre les communes, le comité directeur avait retenu les critères proposés par la circulaire n° 78-545 du 12 décembre 1978 c'est à dire les charges de fonctionnement, des amortissements techniques et des intérêts de la dette. En application des orientations prises par le comité directeur en matière de contributions au titre des eaux pluviales, et à l'instar des exercices précédents, quatre variantes prenant en compte une part croissante des charges de fonctionnement du S.I.C.T.E.U. sont proposées pour la détermination du montant de base à répartir entre les communes.

Le montant total des charges retenues est celui issu de la situation comptable 2015 à savoir 897 706,13 € contre 831 672,33 € en 2014 soit une augmentation d'environ 2,27% malgré une baisse des intérêts acquittés (- 3 434 € soit - 34%) et une légère baisse des frais de personnel (- 579 €). L'augmentation des charges est principalement induite par l'augmentation des amortissements (+6 678 €) qui découle directement des investissements réalisés au cours de l'exercice précédent, de celle des charges à caractère général (+ 18 932 €) liée aux frais exposés pour l'étude « méthanisation » (20 000 €), et celle des autres charges de gestion courante (+ 44 436 €) induite par une facturation complémentaire de réactifs et de

consommations énergétiques (+23 223 €) et par l'augmentation des frais d'exploitation de la station suite au renouvellement du contrat (+ 27 900 €).

Les montants des quatre variantes calculés sur la base des dépenses résultant de la situation comptable 2015, s'établissent comme suit :

**Variante 1 : 215 026 €**

(201 495 € en 2015), (200 015 € en 2014), (197 651 € en 2013), (197 623 € en 2012), (192 819 € en 2011), (197 484 € en 2010) (207 729 € en 2009) (190 636 € en 2008) (170 566 € en 2007) (151 575 € en 2006) (164 333 € en 2005)(169 641 € en 2004),

**Variante 2 : 259 911 €**

(241 310 € en 2014, (237 682 € en 2013), (238 039 € en 2012), (232 410 € en 2011) (237 413 € en 2010) (249 628 € en 2009) (229 193 € en 2008) (205 248 € en 2007) (185 609 € en 2006) (200 379 € en 2005) (208 486 € en 2004),

**Variante 3 : 304 797 €**

(284 662 € en 2015), (282 605 € en 2014), (277 713 € en 2013), (278 455 € en 2012), (272 001 € en 2011) (277 343 € en 2010) (291 527 € en 2009) (267 751 € en 2008) (239 930 € en 2007) (219 643 € en 2006) (236 425 € en 2005) (247 330 € en 2004),

**Variante 4 : 367 424 €**

(343 826 € en 2015), (341 317 € en 2014), (336 508 € en 2013), (336 851 € en 2012), (328 819 € en 2011) (336 155 € en 2010) (353 493 € en 2009) (324 511 € en 2008) (290 530 € en 2007)(261 396 € en 2006) (282 546 € en 2005) (293 307 € en 2004).

La répartition est ensuite effectuée au prorata du nombre de mètres linéaires de canalisations unitaires existant dans chaque commune et utilisés pour le transport des eaux pluviales. (cf. tableau annexé à la présente délibération). Le nombre de mètres linéaires de canalisations est déterminé en tenant compte des données fournies par le S.D.E.A. en janvier 2016.

Comme rappelé lors du débat d'orientation budgétaire, le comité directeur, par délibération en date du 7 juillet 2015, a décidé d'améliorer la filière de traitement des boues qui se traduira, après une étude de faisabilité, par la mise en place d'une centrifugeuse et de pompes à meilleurs rendements ainsi que par la mise en place d'un dispositif de séchage solaire équipé d'un plancher chauffant. Le coût de ces équipements est sommairement estimé à 1 500 000 €h.t. Au cours du débat d'orientation budgétaire, il a été convenu de limiter les investissements 2015 à l'achèvement des travaux du programme pluriannuel, tout en élaborant le cahier des charges pour les futurs travaux d'amélioration de la filière à boues. L'exercice 2015 sera donc mis à profit pour constituer une réserve financière en vue du financement partiel de ces travaux à venir. Cette option permettra de réduire le recours à l'emprunt en 2017 et de maintenir pour les usagers, le montant de la redevance d'assainissement au niveau actuel.

Dans cette perspective, il est proposé au comité directeur de voter des contributions eaux pluviales en 2016 et de retenir, à l'instar des exercices précédents, la variante 1 qui est la plus faible.

### **Débat**

Le Président rappelle la méthode de calcul pour déterminer le montant des contributions au titre des eaux pluviales. Les diverses propositions avaient été présentées lors du débat d'orientation budgétaire et un avis favorable avait été donné à la proposition de ne pas augmenter cette redevance en maintenant l'option 1.

### **Décision**

Le comité directeur sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour

Décide de reconduire une contribution des communes au titre des eaux pluviales pour l'exercice 2016

Retient la variante 1 soit un montant total de 215 026 €t.t.c. annexé à la présente décision.

Charge le Président de procéder au recouvrement des contributions.

### **Point n° 5 de l'ordre du jour : approbation du compte administratif de l'exercice 2015**

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il présente les résultats de l'exécution du budget. Du point de vue matériel, on y retrouve tous les articles de recettes et de dépenses qui sont mentionnés au budget primitif et résultant d'éventuelles décisions modificatives. Les écritures comptables du compte administratif retracent par ailleurs l'excédent ou le déficit réalisé de chacune des sections. En application de l'article L.2121-31 du Code général des collectivités locales, le compte de gestion établi par le Percepteur est également soumis à l'assemblée délibérante lors de la séance d'approbation du compte administratif. Les résultats du compte de gestion doivent concorder avec ceux du compte administratif du Président.

En 2015, comme exposé lors du débat d'orientation budgétaire, les postes majeurs des dépenses d'exploitation sont les suivants :

- Exploitation de la station d'épuration (contrat LDE) : 265 689,53 € contre 235 531,37 € en 2014, (233 954,26 € en 2013, 227 543,69 € en 2012, 221 552,95 € en 2011, 261 333,84 € en 2010, 200 542,46 € en 2009, 190 066,60 € en 2008, 185 422,68 € en 2007, 174 929,48 € en 2006 et 216 923 € en 2005), montant auquel il convient de rajouter 1 700,75 € pour les 3 vidanges de la fosse à sable soit un coût total d'exploitation d'un montant de 267 390,28 € contre 237 608,87 € en 2014. Les charges du contrat d'exploitation ont donc augmenté de près de 12,9% alors qu'elles n'avaient augmenté que de 0,67% (+ 1 577 €) entre 2013 et 2014. Cette augmentation est liée à la signature d'un avenant au contrat d'exploitation.

En effet, suite aux travaux d'auto-surveillance, il convenait d'intégrer 15 déversoirs dans le périmètre du service relatif au contrat d'exploitation et de les inscrire à l'inventaire détaillé des équipements du CCTP du contrat initial. En effet, l'exploitation des premières données des déversoirs a montré la nécessité d'un entretien régulier pour éviter que des déchets ne viennent se positionner devant les sondes et n'induisent des données incohérentes.

- Gestion des réseaux d'assainissement par le S.D.E.A. : 103 802,62 € (95 717,10 € en 2014 (88 441,87 € en 2013, 98 295,88 € en 2012, 82 000 € en 2011, 91 924,40 € en 2010, 91 578,05 € en 2009, 87 889,99 € en 2008). Ce coût inclut le solde de l'exercice 2014 soit un montant de 18 802,62 €. Il est rappelé que les postes de relèvement, contrairement à ce qui était le cas avec la CGE, sont désormais inclus dans le contrat de la L.D.E.

Dépenses spécifiques liées à la gestion des boues : Ces dépenses en régression sur une période de 4 ans - 83 827 € en 2003, 67 700 € en 2004, 41 778,46 € en 2005 et 11 880 € en 2006 - du fait de la mise en place d'une filière d'épandage), sont nulles depuis 2007 car elles sont également incluses dans le contrat de la L.D.E. En 2008 des dépenses avaient toutefois été nécessaires pour effectuer une opération de déshydratation mobile pour un montant de 37 576,70 € (intempérie du mois de mai). Une opération de déshydratation mobile avait également été engagée en 2009 pour un montant de 27 625 €. En 2010 le S.I.C.T.E.U. a fait réaliser des travaux de modification de la filière boues présentée en comité directeur du 9 juin 2009. Le coût total des travaux de modification de la filière boues s'était élevé à 76 269,01 €. Ces travaux ont permis une meilleure fiabilisation des équipements techniques (moins de pannes et de travaux de renouvellement à l'avenir) et d'obtenir des boues plus stables grâce à un processus de déshydratation mieux maîtrisé.

Le tonnage de boues produit en 2015 s'élevait fin décembre à 1158 tonnes contre 1 104 tonnes en 2014. En 2015, aucune dépense supplémentaire n'a été engagée en matière de gestion des boues.

D'autres alternatives à l'écoulement des stocks de boues peuvent être mises en œuvre telle la méthanisation. Aussi, une étude a été menée afin de déterminer la faisabilité de mise en place d'une telle filière. La réalisation de cette étude d'un montant de 19 500 €h.t. avait été confiée à la Lyonnaise des Eaux. Elle conclut à la non pertinence de mise en place de cette filière en raison des coûts d'investissement élevés et au caractère aléatoire des gisements pour alimenter la filière.

La Région Alsace a versé au S.I.C.T.E.U. une subvention d'un montant de 13 650 € pour le financement de cette étude.

La filière boues devrait cependant faire l'objet d'amélioration. En effet, suite à l'augmentation des charges reçues sur l'installation - suite notamment aux travaux réalisés sur le réseau - la capacité de traitement des boues devrait être augmentée.

- Intérêts de la dette : 8 979,24 € (11 273,02 € en 2014, 14 816,99 € en 2013, 41 415,49 € en 2012, 34 164,15 € en 2011, 32 691,92 € en 2010, 45 777,02 € en 2009, 79 694,44 € en 2008, 77 181,52 € en 2007, 46 954,86 € en 2006 et 35 935,38 € en 2005). Ce montant correspondant aux intérêts générés par le prêt consolidé 4 826,55 € (7 496,76 € en 2014), les intérêts du crédit pour les travaux 2009 soit un montant de 2 067,75 € contre 2 831,84 € en 2014, et la ligne de trésorerie 2 084,94 € contre 944,42 € en 2014. A noter que les intérêts réglés pour la ligne de trésorerie s'élevaient à 2 353,99 € en 2012, 758,70 € en 2011, 564,02 € en 2010, 786,89 € en 2009, à 2 603,02 € en 2008 et à 11 652,05 € en 2007. Les frais financiers liés à la ligne de trésorerie restent par conséquent dans la fourchette des dépenses constatées à ce titre au cours des exercices passés. En 2014 la ligne de trésorerie n'avait pas été utilisée. Les intérêts versés correspondaient à des indemnités pour non utilisation de la ligne de trésorerie. En 2015, la ligne de trésorerie a été utilisée avec un décaissement maximum d'un montant de 252 700 € en juin 2015. La ligne de trésorerie a été intégralement remboursée en février 2016.
- Travaux d'investissement à hauteur de 690 357,91 € (493 460,03 € en 2014, 281 676,25 € en 2013, 902 507,65 € en 2012, 1 116 509,20 € en 2011, 506 171,71 € en 2010, 881 091,88 € en 2009, 322 463,46 € en 2008, 1 684 381,22 € en 2007, 1 110 890,74 € en 2006 et 1 781 212 € en 2005) dont 679 304,91 € concernent les travaux sur réseaux, 9 593 € des travaux de pose d'un nettoyeur mécanique à la station et 1 460 € l'acquisition et l'installation d'un radiateur dans un local technique. Une liste détaillée des travaux réalisés a été remise aux délégués lors du débat d'orientation budgétaire.
- A noter également que la Lyonnaise des Eaux a réalisé en 2015 au niveau de la station, des travaux de renouvellement pour un montant total de 46 072 € h.t.. Ces travaux ont porté sur les équipements techniques suivants : Pompe immergée n° 1 de Hochfelden, pompe immergée n° 3 de Hochfelden, pompe immergée n° 2 Schwindratzheim, renouvellement de l'échantillonneur, renouvellement du compresseur à air, renouvellement d'un agitateur et d'un surpresseur du bassin d'aération, renouvellement de l'instrumentation du voile de boue, renouvellement des pompes de recirculation des puits à boue, renouvellement des équipements de la table d'égouttage et des pompes doseuses.  
Il est rappelé que les coûts induits par les travaux de renouvellement ne donnent pas lieu à des dépenses supplémentaires puisqu'ils sont prévus contractuellement, dans le cadre du marché de prestation de service conclu avec la Lyonnaise des Eaux.

En 2015, le S.I.C.T.E.U. n'a pas remboursé d'emprunts par anticipation contrairement à 2013 (200 000 €). La dette en capital s'établissait fin 2015 à la somme de 1 068 524,32 € contre 1 162 959,10 € en début d'exercice. Le niveau d'endettement du S.I.C.T.E.U. a baissé d'un peu plus de 8% en 2015. Il est inférieur à celui d'il y a 10 ans qui s'élevait à 1 506 941,19 € et reviendra sous le seuil symbolique du million d'euros fin 2016.

En recettes d'exploitation les postes importants sont constitués par :

- les encaissements de participations pour le financement de l'assainissement collectif d'un montant de 128 474,22 € (76 399,50 € en 2014, 39 518 € en 2013, 131 197,75 € en 2012, 140 371,99 € en 2011, 103 699,85 € en 2010, 58 752,32 € en 2009, 128 008,44 € en 2008). Ce montant est supérieur aux prévisions budgétaires (75 000 €) du fait de l'avancement soutenu des constructions au lotissement « Les Terrasses de la Zorn » à Schwindratzheim. Il devrait se situer au même niveau en 2016.
- Le montant brut des redevances d'assainissement collectif au titre de l'exercice 2015 s'élève à 533 509,39 €. Le montant net s'élève à 531 002,77 € (519 672,85 € en 2014, 491 838,57 € en 2013, 511 053,80 € en 2012, 489 609,63 € en 2011, 645 483,61 € en 2010, 518 903,95 € en 2009 et 438 767,66 € net sur la période 2008), après déduction des dégrèvements d'un montant de 2 506,62 € (11 498,10 € en 2014). Les recettes au titre de la redevance d'assainissement collectif

ont donc augmenté d'un peu plus de 2%. Il est rappelé que pour 2015, le comité directeur avait augmenté la redevance d'assainissement collectif de 2,5% et de 1 € la part fixe annuelle.

- La redevance d'assainissement non collectif d'un montant de 3 700 € Par délibération du 16 octobre 2012, le S.I.C.T.E.U. a instauré cette redevance pour financer les coûts de fonctionnement du service d'assainissement non collectif pour la période 2013 à 2016 inclus. Le montant de la redevance s'établit à 50 €/h.t./an.
- La prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau s'élève à 58 127 € (48 976 € en 2014, 54 317 € en 2013, 66 602 € en 2012, 75 552 € en 2011, 59 036 € en 2010, 44 264 € en 2009, 70 335,14 € en 2008). Cette prime ne comporte plus la part « aide au bon fonctionnement » supprimée par l'Agence de l'Eau à compter de l'année 2007.
- Les contributions eaux pluviales des communes d'un montant de 183 175,46 €
- Les recouvrements pour travaux d'un montant de 45 792,05 € (eaux pluviales rue de la Montée à Zoebersdorf),
- Les subventions pour les contrôles des rejets industriels de la Case aux Epices (1 707,20 €), la subvention de la Région Alsace pour l'étude « méthanisation » (13 650 €) et le solde de la subvention pour le diagnostic sur les pratiques environnementales des entreprises (22 258,61 €).
- La participation aux frais de traitement et de transport des effluents de la Case aux Epices (51 887,52 €).
- Les recettes d'investissement sont constituées par des subventions d'un montant total de 217 441,15 € provenant en totalité de l'Agence de l'Eau (141 480 € pour les travaux de déconnexion des bassins versants, 60 121,15 € pour les études préliminaires et la maîtrise d'œuvre du programme pluriannuel et 15 840 € pour les travaux d'auto-surveillance. Au titre de l'auto-surveillance, le S.I.C.T.E.U. est encore en attente du versement d'une subvention d'un montant de 29 250 € du Conseil Départemental.
- L'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 150 000 €

Les comptes de l'exercice 2015 relatifs à l'exécution du budget du S.I.C.T.E.U. ont été arrêtés comme suit :

Dépenses de fonctionnement	966 149,74 €
Recettes de fonctionnement dont excédent antérieur d'un montant de 20 910,88 €	1 218 442,55 €
Excédent de fonctionnement	252 292,81 €

Dépenses d'investissement	941 636,69 €
<i>Restes à réaliser en dépenses</i>	0 €
Recettes d'investissement (y compris résultat affecté et excédent antérieur)	1 030 331,34 €
<i>Restes à réaliser en recettes</i>	0 €
Excédent d'investissement	88 694,65 €

Excédent global	340 987,46 €
-----------------	--------------

Le comité directeur est appelé à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2015 dont un exemplaire a été joint à la convocation adressée aux membres du comité directeur. Le Président quitte la salle de réunion et confie la présidence de la séance à Monsieur Adrien Drulang vice-président.

### Débat

A la demande du Président, le secrétaire commente les points relatifs au compte administratif et au budget du rapport de présentation transmis aux délégués. L'exercice 2015 présente un excédent tant en fonctionnement qu'en investissement. Ce résultat est lié à un fort taux d'exécution en matière de recouvrement des recettes. Les taux de recouvrement des recettes s'établissent à 62% en investissement et à 108% en matière de fonctionnement. L'excédent d'investissement s'explique aussi et surtout par une forte capacité d'autofinancement – affectation en réserve d'un montant de 150 000 € et des dotations aux amortissements d'un montant de 360 000 €. A noter que l'encaissement des subventions soit 217 000 € est très proche des prévisions budgétaires (244 000 €). Il convient également de souligner que les travaux prévus rue des Vergers à Hohfrankenheim n'ont pu être réalisés en raison d'un litige avec un riverain. La mise en place d'un PIG (déclaration de projet d'intérêt général) est en cours. Le SICTEU est dans

l'attente de l'arrêté préfectorale. Cette dernière prenant beaucoup de précautions pour éviter tout contentieux futur la procédure n'a pu aboutir en 2015.

Le budget 2016, sera un budget de transition. Il s'agit de faire une pose en matière de gros investissements. L'objectif est d'achever le programme pluriannuel et de n'engager que très peu d'opérations nouvelles. Celle-ci se limiteront à Gingsheim par la réhabilitation d'un collecteur rue des Jardins et des Bergers, à Mutzenhouse par l'aménagement d'un accès au bassin et par la pose d'un collecteur d'assainissement rue des Hirondelles à Hochfelden.

Le Président présente également une analyse des comptes par le biais de graphiques financiers et de ratios. Il souligne le fait, certes marginales que les consommations sont en baisses et que ce phénomène semble lié à la multiplication des puits et des récupérateurs d'eau.

Il souligne le niveau peu élevé des frais généraux et notamment des charges de personnel, le SICTEU ayant fait le choix de travailler par contrat de prestation de service en fonction des besoins. Le taux d'endettement soit 111 €/habitant est le montant de la dette en capital repassera en 2017 sous la barre symbolique du million d'euros. Lors de la construction de la station la dette s'établissait à 2 200 000 € Le Président souligne que ce bon résultat s'explique aussi par un bon niveau de subventionnement, notamment de l'Agence de l'Eau qui a tout de même permis de réaliser et d'autofinancer des travaux pour un montant total de plus de 13 millions d'Euros dans le cadre de contrats pluriannuels successifs.

Le Président quitte ensuite la salle pour le vote du compte administratif qui est soumis à l'approbation des délégués sous la présidence de Monsieur Adrien Drulang vice-président.

Monsieur Francis Guenin signale qu'il y aurait lieu de réaliser à Zoebersdorf rue des Bonnes Gens des travaux d'extension du réseau sur une distance d'environ 50 mètres.

Le Président lui confirme que ces travaux seront pris en compte dans le budget et que M. Schmaltz passera pour établir le projet s'il ne présente pas de difficultés particulières.

### **Décision**

Le comité directeur,

Après en avoir délibéré,

sur proposition du vice-président,

par 26 voix pour,

- approuve le compte administratif de l'exercice 2015 conformément aux écritures arrêtées ci-dessus
- approuve le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2015 joint au compte administratif.

Charge le Président de l'ensemble des formalités

### **Point n° 6 de l'ordre du jour : adoption du compte de gestion de l'exercice 2015**

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes ayant donné lieu à des mouvements au cours de l'exercice. Il répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale du syndicat

Il doit être produit avant le 1<sup>er</sup> juin qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte de gestion présenté par le receveur de Hochfelden retrace l'ensemble des opérations effectuées durant l'exercice 2015. Il présente des résultats de clôture en tout point identiques à ceux du compte administratif soit un excédent de fonctionnement d'un montant de 252 292,81 € et un excédent d'investissement de 88 694,65 € Le résultat global positif de l'exercice s'établit à 340 987,46 €

## Décision

Le comité directeur

Vu le compte de gestion présenté par Madame Gaby Michel receveur à Hochfelden, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, sur proposition du vice-président :

par 26 voix pour,

admet les recettes et les dépenses de la gestion 2015

déclare que le compte de gestion concernant le budget du S.I.C.T.E.U. dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

## Point n° 7 de l'ordre du jour : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

Ce résultat est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif. L'affectation est une décision distincte de la reprise des résultats.

Ces deux décisions peuvent intervenir conjointement si l'assemblée délibérante décide d'affecter le résultat et le reprend immédiatement dans le budget primitif soit successivement si l'assemblée délibérante se contente, dans un premier temps, d'affecter le résultat. Dans ce cas, la délibération du comité directeur portant affectation du résultat sera suivie de la décision budgétaire de reprise au niveau du budget primitif dont elle constituera la justification.

Le résultat à affecter comprend le résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté de la section de fonctionnement (résultat cumulé). Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement augmenté, le cas échéant, des restes à réaliser. En 2015, le S.I.C.T.E.U. n'a pas inscrit de restes à réaliser.

Le compte administratif relatif à l'exercice 2015 fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de **252 292,81 €** Cet excédent s'élevait à 170 910,88 € en 2014, à 286 016,92 € en 2013, 359 855,24 € en 2012, 503 864,85 € en 2011, à 567 837,64 € en 2010 à 232 759,47 € en 2009 et à 238 659,89 € en 2008. La section d'investissement fait apparaître un résultat positif d'exécution d'un montant de **88 694,65 €**

Vu le montant de l'excédent de fonctionnement 2015, il est proposé au comité directeur d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé - compte 1068 autres réserves : 200 000 €

Excédent de fonctionnement reporté **52 292,81 €**

## Décision

Le comité directeur

Après en avoir délibéré,

sur proposition du vice-président :

par 26 voix pour,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé - compte 1068 autres réserves : 200 000 €

Excédent de fonctionnement reporté **52 292,81 €**

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses du syndicat. Le document retraçant tant les dépenses que les recettes prévisionnelles a été transmis aux délégués avec la convocation. La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de **1 181 536 €** incluant un excédent reporté de **52 292,81 €**. La section d'investissement est en équilibre à hauteur de **758 260 €** incluant en recette une affectation de résultat d'un montant de 200 000 €. Ce budget ne comporte pas de restes à réaliser.

En matière de travaux sur les réseaux, le budget prévisionnel 2016 s'établit à 415 641 €. Ce budget était de 1 403 600 € en 2015.

En 2016 les opérations d'investissements engagées et restant à solder dans le cadre du programme pluriannuel sont les suivants :

Hohfrankenheim – rue des Vergers : 195 000 €h.t.  
Gingsheim – rue Principale, rue du Stade, rue des Chasseurs : solde 60 000 €h.t.  
Artelia – solde honoraires programme pluriannuel 50 000 €h.t.  
Bosselshausen – rue de l'Anneau marquage au sol : 1 000 €h.t.  
Travaux pluriannuel mission SPS : 5 000 €h.t.  
Mise à jour des plans des réseaux : 5 000 €h.t.  
Essais compactage-pression-télévisés dont solde inspections télévisées Sorelife : 7 000 €h.t.

Les autres travaux du programme pluriannuel et hors programme pluriannuel (rue de l'Ecole à Hohfrankenheim) sont achevés à Schaffhouse sur Zorn, à Waltenheim sur Zorn et à Kirrwiller ou nécessitent encore quelques travaux de finition à savoir à Bosselshausen (reprise de plantations et d'enrobés). Le bilan définitif sera établi après achèvement des travaux rue des Vergers à Hohfrankenheim.

A ce jour, les travaux hors programme pluriannuel engagés sont les suivants :

Gingsheim : réhabilitation d'un collecteur rues des Jardins et des Vergers : 29 000 €h.t.  
Hochfelden – extension du réseau d'assainissement rue des Hirondelles : 15 000 €h.t.  
Hohfrankenheim – DIG travaux rue des Vergers : 2 000 €h.t.  
Wickersheim – déplacement réseaux rue du Foyer MO solde : 4 000 €h.t.

Les travaux nouveaux proposés sont les suivants :

Mutzenhouse : aménagement d'un accès au bassin : 7 000 €h.t.

Opérations prévisionnelles à confirmer :

Schaffhouse sur Zorn rue du Forgeron trx extension-essais-plan : 11 000 €h.t.  
Divers imprévus : 24 641 €h.t.

Une réflexion suivie de décisions devra être menée en 2016 dans les domaines suivants :

Pratiques environnementales des entreprises :

Suite à l'étude menée par Artélia des propositions ont été émises à savoir :

- Incitation à la mise en place de bacs à graisses. Le montant des investissements est estimé à 13 000 €h.t. au maximum et à 1 000 € en fonctionnement (visite des entreprises)
- Réalisation d'une campagne annuelle de vidange des séparateurs d'hydrocarbures pour un coût estimé à 1 200 €h.t.
- Réalisation d'une campagne de communication auprès des professionnels pour un coût estimé à 3 500 €h.t.

*Montant total estimé : 18 700 €*

Amélioration de la filière à boues (délibération du comité directeur du 7 juillet 2015)

Suite à l'augmentation des charges reçues sur l'installation, la filière boue devrait être améliorée et sa capacité de traitement augmentée. L'objectif visé est de pouvoir évacuer plus rapidement les boues en cas d'arrivée de pollution ou de coulée de boue et d'obtenir des boues non chaulées d'une siccité de 80 à 90% afin d'en réduire le tonnage annuel.

A l'issue du débat d'orientation budgétaire, il avait été convenu que ces travaux seront reportés en 2017. Le S.I.C.T.E.U. se limitera à achever les travaux du programme pluriannuel en 2016 et à réaliser l'étude pour l'amélioration de la filière à boue. Le coût de mise en place d'une centrifugeuse et des pompes plus performantes ainsi que d'un dispositif de séchage solaire incluant un système de chauffage est estimé à 1,5 million d'euros.

#### Déplacement d'un réseau rue du Foyer à Wickersheim

Le S.I.C.T.E.U. a décidé de déplacer en domaine public une partie des réseaux d'assainissement situés en aval de la rue du Foyer. Ces réseaux traversent actuellement des parcelles privées. Le coût des travaux maîtrise d'œuvre incluse est estimé à 177 500 €. Le Président a toutefois négocié avec le propriétaire et une cession de l'emprise occupée par le réseau d'assainissement est envisageable pour un montant estimé à environ 42 000 € frais inclus. Cette opération pourra donc être abandonnée.

#### Divers

Mise en place d'un S.I.G. : 11 000 €h.t.

Outil de gestion des inspections télévisées : 10 000 €h.t.

Mise en place de servitudes pour canalisations en domaine privé (assistance) : 12 000 €h.t.

Elaboration d'une étude de conception portant sur une opération groupée de réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectif : 32 000 €h.t.

Montant total du budget d'investissement hors écritures d'ordre s'élève à : **602 641 €h.t.**

Le cumul des dépenses en travaux d'investissement et de gros entretien sur les réseaux s'élève à la somme de 536 641 € soit un peu plus de 28% du budget total (50% en 2015)

Il est enfin précisé que le budget 2016 ne fait pas appel à l'emprunt. Au cours des 4 exercices précédents, le S.I.C.T.E.U. n'a pas eu recours à l'emprunt.

Il est proposé au comité directeur d'adopter le budget primitif de l'exercice 2016.

#### **Décision**

Le comité directeur

Après en avoir délibéré,

sur proposition du Président :

par 27 voix pour,

approuve comme suit le budget primitif de l'exercice 2016 :

Dépenses d'exploitation :	1 181 536 €
Recettes d'exploitation :	1 181 536 €
Dépenses d'investissement :	758 260 €
Recettes d'investissement :	758 260 €

#### **Divers**

Le Président informe les délégués que le SICTEU ne sera finalement pas concerné par la réforme de la carte intercommunale. La commission départementale a décidé de ne pas intégrer les syndicats qui s'y sont opposés. Le Préfet n'ira pas à l'encontre de cette décision.

Le Président donne ensuite l'exemple de la commune de Mietesheim qui a intégré le S.D.E.A. dont le prix de l'assainissement est passé de ce fait de 0,90 € en 2015 à 1,87 € en 2016.

Le Royal Palace de Kirrwiller s'est vu adresser un courrier par le S.D.E.A. lui demandant de mettre en place un séparateur à graisses. Les graisses sont en effet source de dysfonctionnement au niveau de la station et peuvent même boucher le réseau.

Une réunion sera également programmée avec la société IDHEA (ancienne Case aux Epices). En effet de forts dépassements des rejets ont été constatés dont une à plus de 10 000 équivalents-habitants. Des pénalités au bénéfice du SICTEU ont été appliquées mais cette situation provoque des surcharges à la station.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h05.